

ENVIRONNEMENT ET PRÉCARITÉ : RÉCONCILIABLE ?



analyse

Juin 2009

Véronique Huens

Coordinatrice éducation permanente

La question de la protection de l'environnement est aujourd'hui sur toutes les lèvres : celles des politiciens, des entreprises, des syndicats, des administrations, des communes, des citoyens. A y regarder de plus près, certains citoyens restent toutefois fortement exclus des préoccupations environnementales. Ils sont peu consultés, souvent peu pris en compte dans les politiques qui sont développées et complètement oubliés des nouvelles technologies qui voient le jour. Ces personnes vivent dans des situations de pauvreté et d'exclusion et ont bien souvent le plus besoin d'outils financiers adéquats et de technologies appropriées pour les aider à réduire leur facture d'énergie, de chauffage, de mobilité, etc.

En 2006, SAW-B a réalisé une étude consacrée aux liens entre économie sociale et environnement¹. Un chapitre était consacré aux réponses apportées par les entreprises d'économie sociale face à la précarité énergétique et à l'« exclusion environnementale ». Depuis lors, de nouvelles pratiques et dispositifs ont émergé. La libéralisation du secteur de l'énergie a également eu des impacts importants sur la précarité énergétique. Nous avons donc souhaité approfondir la question au vu de ces différents changements de contexte, pour aborder plus finement les enjeux liés à la précarité environnementale et les réponses que peut proposer l'économie sociale.

Etat des lieux

Les liens entre l'environnement et la précarité sont multiples et recouvrent une série de domaines tels que ceux de la santé, du logement, de la mobilité, de l'alimentation, etc. Un premier constat relativement unanime et qui touche à l'ensemble de ces domaines démontre que les personnes les plus pauvres sont majoritairement les premières victimes des dégâts créés à notre environnement sans en être pour autant responsables. Comme le constate Edwin Zaccaï², les impacts sur l'environnement sont davantage liés au niveau de vie qu'au niveau de conscientisation. Les personnes aux revenus plus importants vont en effet pouvoir acheter plus facilement une, voir même deux voitures, manger plus régulièrement de la viande³, acheter des produits alimentaires importés des pays lointains, consommer plus d'énergie, etc. Elles vont aussi pouvoir habiter des zones moins polluées, acheter des produits de l'agriculture biologique, etc. En matière de mobilité, par exemple, sur 100 personnes, entre les 25 les plus pauvres et les 25 les plus riches, la consommation de

¹ Cette étude intitulée « Economie, social...et environnement ? » est téléchargeable à l'adresse Internet suivante : <http://www.saw-b.be/EP/2007/EtudeESDD.pdf>

² « Moins tu es riche, moins tu pollues, plus tu trinques », Interview d'Edwin Zaccaï dans le dossier « Précarité, une question d'environnement ? » de la revue Symbiose.

³ Selon le Réseau éco-consommation, au niveau du réchauffement climatique, la production d'un kilo de boeuf engendre près de 80 fois plus de gaz à effet de serre qu'un kilo de blé, et représente l'équivalent de 60 km parcourus en voiture.

carburant est multipliée en moyenne par quatre, et celle de l'achat de véhicules par six⁴. Cela sans compter l'utilisation plus intensive des avions par les classes les plus aisées.

Les personnes précarisées sont également pénalisées par le fait que les biens matériels (électroménagers, etc.) ou les logements auxquels leurs revenus leur donnent accès sont majoritairement les moins efficaces au niveau environnemental. Cela a des répercussions directes sur le coût de leur utilisation mais également sur la santé des personnes en situation de précarité.

En ce qui concerne l'état du logement en Belgique, les constats sont particulièrement édifiants. Le nombre de logements sociaux actuellement disponibles s'avère clairement insuffisant. Au 1er janvier 2007, il existait 38.371 logements sociaux en Région de Bruxelles-Capitale et 102.462 en Région wallonne, pour respectivement 25.000 et 41.200 ménages en attente⁵. Ce déficit majeur oblige les familles à attendre parfois plus de 6 ans pour obtenir un logement social. Par ailleurs, une étude menée à la suite de l'enquête nationale de 2001⁶ démontre que 15% des maisons belges ont été construites avant 1919 et 17% entre 1919 et 1945, contre une moyenne européenne de 11 et 12%. Le pourcentage d'habitations construites entre 1980 et 2000 est de 22%, contre une moyenne européenne de 30%. Cette étude montre également que la qualité des logements n'a pas été améliorée depuis. 13,3% des habitations flamandes sont en mauvaise conditions pour 19,1% en Wallonie et 24% à Bruxelles. En tout, 616.000 habitations, soit 15,9% de l'ensemble du parc immobilier belge, sont en mauvais état.

En Wallonie, une enquête plus récente⁷ sur la qualité du logement démontre que seuls 6 % du parc immobilier wallon disposent d'une isolation supérieure à 12 cm, correspondant à la norme thermique en vigueur. Or, les spécialistes préconisent aujourd'hui une isolation de 20 à 25 centimètres en toiture. L'état du parc immobilier en Belgique est donc particulièrement préoccupant. Le manque de logements sociaux, combiné à une demande en terme de logement plus importante que l'offre, provoque un double phénomène. D'une part, les prix des logements explosent⁸ et, d'autre part, des logements en très mauvais état ou dans les zones les plus polluées (qu'il s'agisse de pollution de l'air ou sonore) trouvent acquéreurs, faute de mieux, auprès des personnes les plus précarisées.

Si les moins nantis disposent de logements plus petits, ils sont donc, en outre, souvent beaucoup plus mal isolés et donc les moins performants, énergétiquement parlant. Etant en majorité locataires, ils bénéficient par ailleurs de moins d'investissements d'isolation. Les personnes précarisées se trouvent alors confrontées à des problèmes de factures énergétiques insolubles ou à des problèmes de santé importants, avec des répercussions sur leur vie sociale et professionnelle.

En 2004, une enquête menée par l'Institut National de Statistique confirmait cette réalité. Elle démontrait en effet que la facture énergétique représentait 8% du budget pour les 10% les plus pauvres, contre seulement 4% pour les 10% les plus riches, en passant par 6% pour les ménages à revenu moyen. Les prix de l'énergie ayant considérablement augmenté ces dernières années, il est plus que probable que ces pourcentages ne correspondent plus à la réalité d'aujourd'hui et soient bien plus élevés pour les ménages qui disposent des plus bas revenus. Pour la Wallonie, une étude de la fédération des CPAS, réalisée en août 2008, montrait par exemple que les ménages qui bénéficient du revenu d'intégration sociale consacraient (sans tenir compte de l'augmentation des coûts de l'énergie survenue en 2008) 11,07% de leur revenu en eau, gaz, électricité et mazout⁹. Se chauffer représente alors pour certains un coût trop élevé, au point qu'ils doivent parfois s'en passer. "Soit on mange ou soit on se chauffe".

⁴ « Moins tu es riche, moins tu pollues, plus tu trinques », Interview d'Edwin Zaccai dans le dossier « Précarité, une question d'environnement ? » de la revue Symbiose.

⁵ http://cours.funoc.be/essentiel/article/article.php?id_art=2199

⁶ « Dwelling in Belgium : Monographies, the 2001 socio-economic survey », D. Vanneste, KUL – Afdeling Sociale en Economische Geografie, L. Goossens, Universiteit Antwerpen – Sociology Department en Sociaal Beleid, et I. Thomas, UCL – Département de Géologie et de Géographie.

⁷ Collectif, *Enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne 2006-2007*, Etudes et documents Logement n° 5, Région wallonne, Namur, 2007.

⁸ Plusieurs études montrent que plus d'un ménage bruxellois sur deux dépensait en 2006 plus de 40% de ses revenus pour le logement. Béghin, J., *Pauvreté à Bruxelles/Armoede in Brussel*, Anvers- Berchem : EPO, 2006.

⁹ http://www.uvcw.be/no_index/cpas/panier-etude-quantitative.pdf

La facture énergétique est également alourdie par des appareils ménagers bon marché ou âgés, relativement énergivores. Si les familles qui vivent en situation de pauvreté disposent généralement de moins d'appareils électroménagers que les familles plus aisées et sont dès lors moins « polluées », leur facture énergétique n'en est pas pour autant allégée, bien au contraire.

Ces difficultés ont été aggravées par la libéralisation du marché de l'énergie, survenue en Belgique depuis 2007. Cette libéralisation aurait dû, selon les arguments invoqués à sa mise en œuvre, procurer des avantages aux consommateurs et provoquer une baisse des prix. On est loin de tels résultats. La libéralisation a, au contraire, entraîné beaucoup d'effets pervers, surtout pour les personnes les moins informées et les plus vulnérables.

Certains ménages ont par exemple signé différents contrats de fourniture d'électricité ou de gaz en même temps. Ils se sont alors retrouvés avec des frais de résiliation de contrat ou des doubles factures. De plus, les tarifs varient beaucoup d'un fournisseur à l'autre. Or, les ménages les moins informés n'ont pas pu disposer des outils nécessaires (Internet par exemple) pour comparer les offres et choisir celle qui leur convenait le mieux. Ils ont alors souvent conclu un contrat avec le fournisseur le plus actif en terme de démarchage mais parfois le plus cher. Enfin, les factures sont de plus en plus complexes et souvent incompréhensibles, même pour les plus avertis.

En ce qui concerne les prix, les différentes données recueillies par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) montrent qu'ils ont grimpé, et ce particulièrement en Wallonie. Comme elle le mentionne dans son rapport : « *En Wallonie, on peut observer, surtout pour les plus petits clients où les termes fixes pèsent relativement plus, une nette augmentation du prix de l'énergie après libéralisation* ». Cette hausse des prix s'explique en partie par la séparation des différents métiers de la production à la fourniture de l'énergie et par l'augmentation des coûts de distribution¹⁰. Ces derniers sont par ailleurs largement inéquitables en Région Wallonne puisqu'ils varient de manière importante selon la densité de l'habitat et selon l'intercommunale qui opère.

Par ailleurs, la libéralisation de l'électricité et du gaz est intervenue dans un contexte général de hausse importante des prix de l'énergie. Cette augmentation s'est vue freinée au début de l'année 2009 mais les prix ne sont pas encore redescendus au niveau de janvier 2007. En 2008, les prix ont atteint des niveaux record, avec des impacts directs sur les factures.

Les actions des pouvoirs publics

Face à l'enjeu majeur du réchauffement climatique, les dégâts écologiques et la précarité énergétique, la majorité des mesures prises par les pouvoirs politiques sont encore insuffisantes, ne touchent que peu les personnes les plus précarisées ou n'offrent qu'un pansement et ne s'attaquent pas au fond du problème.

Le fond mazout ou les tarifs sociaux mis en place par le pouvoir fédéral l'illustrent bien. Si ces outils permettent, dans une certaine mesure, de diminuer la facture énergétique des personnes en situation de pauvreté, ils n'agissent que sur le prix de l'énergie mais pas sur la réduction de la quantité d'énergie consommée.

Autre exemple de dispositif, déployé par les pouvoirs publics, qui exclut les ménages les plus pauvres : l'ensemble des primes pour favoriser l'achat de technologies plus « vertes », qu'il s'agisse de voitures hybrides ou de panneaux solaires. Ces primes sont en effet largement inaccessibles aux personnes les plus démunies, qui ne disposent d'aucune épargne pour les préfinancer et pour prendre en charge le coût non couvert par la prime. Elles concernent en effet des technologies qui restent trop onéreuses pour des personnes aux petits revenus et sans aide extérieure.

La cohérence des politiques semble elle aussi assez problématique. Les tarifs développés par la région wallonne sur la consommation d'eau posent par exemple de nombreuses questions. Contrairement à ce qui a été développé à Bruxelles, les plus gros consommateurs d'eau sont avantagés alors que, dans une logique environnementale, ils pourraient être pénalisés. Seuls les ménages qui consomment moins de 300 m³ bénéficient d'un avantage. Par ailleurs, le prix de l'égouttage et de l'épuration des

¹⁰ CREG, Evolution des prix de l'électricité sur le marché résidentiel, avril 2009.

eaux est porté non pas sur le nombre de litres qu'un ménage rejette mais sur celui qu'il consomme. Comme l'expliquent Pierre Cornut et Pierre Marissal¹¹, les ménages qui peuvent installer une citerne d'eau de pluie sont avantagés mais font payer la différence à ceux qui n'en ont pas la possibilité (locataires, revenus insuffisants, petits appartements, etc.). Les moins nantis se trouvent donc pénalisés tandis que les pouvoirs publics mènent une politique de promotion active des citernes d'eau de pluie.

Certains dispositifs ont toutefois été mis en place pour aider les ménages à bas revenus à investir dans des travaux ou dans l'achat de technologies en vue de réduire leur facture énergétique. En région wallonne, il s'agit notamment de la prime Mebar II et de l'éco-prêt à taux zéro. La première est gérée par les CPAS et permet à des ménages dont les revenus ne dépassent pas le revenu d'insertion sociale majoré de 20% d'obtenir une prime non remboursable de 1365 euro pour des travaux d'isolation, de chauffage, etc. Si cette prime connaît un relatif succès, la Cellule énergie de la fédération des CPAS explique qu'une grande partie des personnes qui souhaitent en bénéficier n'y ont pas accès car leurs revenus dépassent de justesse le plafond imposé. Par ailleurs, plus de 90% des demandes concernent le placement ou le remplacement d'appareils de chauffage décentralisés, ce qui, malgré toute l'utilité de ces travaux, ne permet pas d'atteindre l'objectif de réduction de la consommation énergétique. Enfin, la procédure dure environ six mois, un grand décalage par rapport aux situations d'urgence vécues par certaines personnes en matière de chauffage à la veille de l'hiver.

Depuis peu, les deux régions ont développé une offre de prêt vert ou éco-prêt à taux zéro qui offre une réponse intéressante. Si le dispositif bruxellois concerne exclusivement les plus bas revenus¹², celui développé en Région wallonne est beaucoup plus ouvert. Il est en effet accessible à des ménages dont les revenus nets imposables vont jusqu'à 45.200 euro¹³. Les premiers chiffres de la Société wallonne du crédit social (SWCS), un des deux organismes chargés par la Région wallonne de mettre en œuvre l'éco-prêt, montrent d'ailleurs que cette mesure n'atteint que très peu les populations les plus pauvres. En effet, sur les 581 demandes que la SWCS a enregistré au 1er juin 2009, seules 85 avaient été introduites par des ménages dont les revenus étaient inférieurs à 16.400 euro, soit seulement 15%¹⁴. Un autre frein de la mesure : elle ne s'adresse qu'à des propriétaires ayant acheté depuis au minimum 5 ans. Les locataires n'en bénéficient donc pas, même s'ils obtiennent l'accord de leur propriétaire.

Au niveau fédéral, le Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRCE) est un dispositif qui offre des prêts à taux réduits afin de permettre aux particuliers d'investir dans leur logement pour réaliser des économies d'énergie. Il fonctionne avec des entités locales que le FRCE agréée. En Région wallonne, Charleroi est la première ville à s'être lancée dans l'aventure. Mons et Soignies devraient suivre prochainement. Grâce au FRCE, l'entité créée par le CPAS et la ville de Charleroi, offre depuis le 1er juin 2009 un système de tiers investisseurs aux personnes à bas revenus¹⁵ pour des travaux visant à réduire la consommation d'énergie. L'entité assure toutes les démarches, en amont et en aval de l'investissement (relevé des consommations, (pré)audit énergétique, projet, contact et contrat avec les entrepreneurs, suivi et réception des travaux, accompagnement pendant la durée du prêt). C'est également l'entité locale qui préfinance les travaux. Les bénéficiaires remboursent l'entité locale durant une période maximale de 5 ans. Le montant de la mensualité est déterminé sur base du potentiel de réduction de consommation à l'issue des travaux et donc sur base du montant de la réduction de leur facture d'énergie. L'entité locale peut également percevoir directement les primes, régionales ou autres, que le bénéficiaire aurait reçues. Pour certains locataires, l'entité locale peut

¹¹ CORNUT P. et MARISSAL P. « *La parabole de la citerne d'eau de pluie ou les contradictions des comportements écologiques anti-sociaux* » in « *Environnement et inégalités sociales* », Editions de l'Université de Bruxelles, 2007.

¹² Pour pouvoir bénéficier du prêt vert social, les personnes ne peuvent avoir des revenus mensuels qui dépassent 1018 euro pour un isolé et 1.388 euro pour des cohabitants, après déduction de la mensualité hypothécaire (ou du loyer) et de 181 euro par enfant à charge, et par enfant ou adulte handicapé à charge.

¹³ Ce montant est majoré de 2200 euro par enfant à charge. En 2009, exceptionnellement, l'éco-prêt est également accessible pour les ménages dont les revenus nets imposables vont jusqu'à 60.000 euro.

¹⁴ Le reste des demandes pour un éco-prêt reçues par la SWCS se répartit de la manière suivante : 184 demandes pour la catégories de revenus compris entre 16400 euro et 30000 euro (soit 34%), 169 demandes pour la catégorie de revenus compris entre 30000 euro et 45200 euro (soit 31%) et 103 pour la catégorie de revenus compris entre 45200 euro et 60000 euro (soit 19%).

¹⁵ Le groupe cible est constitué des personnes qui remplissent les conditions pour bénéficier d'une intervention majorée de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités; des personnes qui ne relèvent pas de cette catégorie et dont le montant annuel des revenus bruts du ménage ne dépasse pas 11.763 euros majorés de 2.178 euros par personne à charge ; des personnes qui bénéficient d'une médiation de dettes et qui ne peuvent en outre faire face aux paiements de leur facture de chauffage; des personnes qui, pour le paiement de leur facture de gaz et d'électricité, bénéficient de guidance et/ou d'aide sociale financière de la part d'un CPAS.

aussi, moyennant l'accord préalable du Fonds, travailler directement avec les Sociétés de Logements sociaux. Dans ce cas, le principe du tiers investisseur n'est pas d'application. Si le FRCE semble offrir une réelle réponse aux besoins des personnes en situation de précarité, il a tardé à faire son apparition en Wallonie et ne fonctionne pas encore à Bruxelles. De plus, le montant du prêt ne peut dépasser 10.000 euros, ce qui représente une somme relativement faible au vu de l'état de vétusté du parc immobilier wallon. Les frais pour remplacer deux châssis et installer une nouvelle chaudière dépassent souvent 10.000 euros.

Enfin, l'obstacle principal dans les différentes mesures prises par les pouvoirs publics en terme d'amélioration énergétique des logements reste que la très grande majorité des personnes qui vivent en situation de pauvreté sont locataires de leur logement et non propriétaires. Beaucoup d'entre elles sont contraintes de garder un logement insalubre plutôt que d'inciter leur propriétaire à effectuer des travaux, au risque de voir augmenter le prix de leur loyer qu'elles ne pourront alors plus se permettre de payer. Des mesures légales doivent, à ce niveau, être prises d'urgence, mais demandent une volonté politique forte qui semble actuellement faire défaut. Le premier pas serait évidemment de commencer à améliorer l'efficacité énergétique des logements sociaux. A ce niveau, le travail semble considérable.

Au-delà du logement, des mesures en terme de mobilité devraient être prises sans tarder par nos responsables. Ne faudrait-il pas en effet investir massivement dans les transports publics plutôt que d'offrir des primes à l'achat de voitures hybrides que seul un petit pourcentage de la population peut s'offrir ?

L'alimentation devrait également faire l'objet d'une attention particulière des pouvoirs locaux, régionaux, fédéraux et européens. L'agriculture biologique représente actuellement 1,69% des surfaces agricoles belges (2,68% en Wallonie et 0,51% en Flandre). C'est évidemment beaucoup trop peu si l'on souhaite que cette agriculture soit plus abordable et plus proche des consommateurs. Par ailleurs, les écoles ou les CPAS ne devraient-ils pas être soutenus, voire incités à offrir une alimentation biologique à leurs élèves ou bénéficiaires ? Des initiatives visant à rendre l'agriculture biologique plus abordable (épiceries sociales biologiques, jardins collectifs, clauses environnementales, etc.) doivent être soutenues et développées¹⁶.

Quel rôle pour l'économie sociale ?

Les différents constats dressés permettent de pointer les quelques grands enjeux liés à l'exclusion environnementale. Le premier réside nettement dans le manque d'informations claires et d'accompagnement des personnes face à la complexité des dispositifs existants et la multiplication des opérateurs, des labels, des associations d'aide, etc.

Le second pose la question de l'absence d'implication des personnes précarisées dans la construction des dispositifs et des technologies « environnementales ». Il semble en effet urgent que les personnes qui vivent dans la pauvreté et qui sont, comme nous l'avons vu, les premières touchées par la dégradation de notre environnement, puissent être associées aux décisions. Elles doivent avoir la possibilité de faire valoir leurs priorités, de pointer les dysfonctionnements des dispositifs existants et être accompagnées pour développer collectivement des solutions très concrètes à leurs problèmes. Comme le mentionne Edwin Zaccàï¹⁷, « *un certain nombre de procédures environnementales reposent sur la mobilisation spontanée, sur le fait de s'informer, de réagir dans les enquêtes publiques. Cela pose un biais évident lié à l'éducation et aux catégories sociales représentées* ».

Le troisième enjeu consiste à développer et inventer, avec les personnes précarisées, des réponses concrètes aux problèmes qu'elles vivent. Il s'agit notamment de développer l'offre de logements à basse énergie accessibles à des populations précaires, de développer des jardins collectifs, etc.

¹⁶ A noter qu'une étude interdisciplinaire sur l'alimentation des populations défavorisées en France en 2005 démontre que l'autoconsommation (produits du jardin par exemple) est davantage pratiquée par les ménages les plus pauvres, ce qui contribue à atténuer l'inégalité de la consommation alimentaire en valeur. Elle représente 7,7% du budget alimentaire des revenus les plus bas, 1,6% seulement des plus élevés.

¹⁷ « Moins tu es riche, moins tu pollues, plus tu trinques », Interview d'Edwin Zaccàï dans le dossier « Précarité, une question d'environnement ? » de la revue Symbiose.

De plus, la question de la réduction des inégalités face à l'environnement nécessite des mesures politiques qui, nous l'avons vu, sont aujourd'hui soit inexistantes, soit souvent inadaptées. L'enjeu est donc ici, d'une part, de rester vigilant face aux dispositifs publics pour pouvoir exiger des législateurs qu'ils les améliorent et, d'autre part, d'inciter les responsables politiques à prendre les mesures nécessaires qui permettent l'accès des plus pauvres à des technologies respectueuses de l'environnement.

Face à ces trois enjeux, l'économie sociale a un rôle important à jouer. Non pour recommencer ce qui a déjà été fait mais pour compléter les dispositifs existants, pour faire entendre la voix des personnes démunies avec lesquelles elles travaillent et pour inventer de nouveaux projets en faveur d'une inclusion environnementale.

Accompagner, informer et faciliter l'accès

En région bruxelloise, Bruxelles Environnement a conclu en septembre 2008 un partenariat avec Crédal, pour mettre à disposition des ménages à bas revenus le « Prêt vert social ». Ce prêt à taux zéro permet d'emprunter entre 500 et 20.000 euros pour effectuer des travaux qui visent à diminuer la facture énergétique du ménage¹⁸. Il s'agit par exemple de remplacer les châssis, d'isoler le toit, les murs ou le sol de l'habitation ou encore de changer de chaudière. Comme l'explique Caroline Evrard, responsable du projet, « *le prêt vert social offre un accompagnement sur mesure aux personnes* ». Cet accompagnement exige du temps, des compétences et des financements adéquats mais répond à un besoin avéré comme le constate quotidiennement l'équipe du prêt vert social. Les personnes ont du mal à remplir les documents administratifs pour avoir accès aux primes. Mais l'accompagnement ne suffit pas toujours face à ces procédures relativement complexes. Il est par exemple demandé, pour obtenir les primes, d'envoyer des photos des travaux à réaliser. Or, cela représente un frein important pour les personnes en situation de précarité qui ne possèdent souvent pas d'appareil photos. Néanmoins, le fait que Bruxelles Environnement se soit associé à Crédal pour mettre en œuvre le dispositif du prêt social vert est indéniablement un atout. Crédal a en effet développé des compétences fortes en terme d'accompagnement des personnes précarisées, dans la gestion de leur budget, dans la vulgarisation des informations nécessaires indispensables si l'on souhaite véritablement toucher les ménages à faibles revenus.

L'économie sociale pourrait par ailleurs jouer un rôle d'information et d'accompagnement des publics qu'elle encadre dans les différents dispositifs d'insertion socioprofessionnelle qu'elle a développés (EFT, EI, ILDE, ETA, IDESS, etc.). Des formations à la lecture des factures d'énergie, des informations sur les dispositifs dont ils peuvent bénéficier, sur des gestes simples qui permettent de réduire considérablement la consommation d'énergie, sur les droits dont ils disposent, sur les organismes qui peuvent les accompagner dans leur recherche d'un logement décent, etc. représentent quelques pistes qui pourraient être davantage développées par les entreprises d'économie sociale. Il conviendra alors de former les accompagnateurs sociaux, de les doter d'outils adéquats (guides techniques, etc.) afin qu'ils puissent avoir recours, si nécessaire, à des experts sous forme d'une cellule d'appui, par exemple. Quelques moyens financiers devraient dès lors être trouvés pour permettre aux entreprises d'assumer ce travail indispensable, en complémentarité avec ce qui est déjà réalisé par d'autres organismes, comme les cellules énergie des CPAS.

Impliquer et agir

Comme le confirme Caroline Evrard, de Crédal, l'écoute des besoins du terrain, tant des personnes que des associations qui s'occupent de logement pour les personnes en situation de pauvreté, est essentielle. C'est grâce à cette écoute que l'équipe du prêt vert social a pu, après 4 mois de fonctionnement, proposer une série d'améliorations du dispositif. Le plafond de 10.000 euros a par exemple été augmenté à 20.000 euros car les travaux coûtent cher et dépassaient souvent le plafond initial. Le préfinancement des primes a également été pris en charge par Crédal, ce qui n'était pas

¹⁸ Le public que vise le prêt vert social est composé de 51% de personnes isolées avec ou sans charge de famille et de 34% de couples avec charges de famille. 40% sont des allocataires sociaux et 60% des travailleurs qui connaissent toutefois pour la majorité de contrats relativement précaires (Intérim, article 60, etc.). Par contre, seul 10% du public est constitué de locataires.

prévu initialement. Or, les démarches administratives étaient trop complexes et la majorité des clients ne disposent d'aucune trésorerie pour avancer les montants.

Impliquer les personnes dans les processus de changement et les solutions à développer dépasse la « simple » écoute. Il est nécessaire de développer des technologies peu coûteuses qui répondent aux logiques de temps et d'espace des personnes précarisées et qui répondent à leurs vrais besoins. Mais il faut surtout autonomiser les personnes fragilisées dans l'accès aux technologies propres et aux mécanismes de réduction de la consommation d'énergie. Des bonnes pratiques ont déjà été mises en œuvre en ce sens par des entreprises d'économie sociale. Certaines EFT réfléchissent par exemple à des stages d'auto-construction ou d'auto-rénovation accompagnée. Une ASBL bruxelloise propose depuis plusieurs années une formation à l'auto-construction de panneaux solaires. L'association de promotion du logement Relegeas s'est associée avec l'EFT Quelque chose à faire, active dans l'éco-construction. Ce partenariat permet d'offrir aux stagiaires de l'EFT qui rénovent des bâtiments « basse énergie » de pouvoir ensuite les habiter.

Comme l'explique Delphes Dubray, éco-conseillère, les questions d'environnement peuvent être des leviers d'action et de progrès social. Partir des problèmes simples d'alimentation, de transport, de logement et amener la personne à trouver elle-même la solution qui pourra améliorer son environnement est essentiel et extrêmement porteur. Traiter ces questions en groupe, comme le font déjà certaines entreprises d'économie sociale avec leurs travailleurs ou stagiaires, et avec l'aide d'un éco-conseiller, permet de passer dans une dimension d'action collective. Celle-ci peut aboutir à la mise en place de projets au sein de l'entreprise ou ailleurs, ce qui exige toutefois que l'entreprise puisse trouver, si nécessaire, les moyens pour les encadrer.

Changer de rapport au temps

Aborder les questions d'environnement implique généralement de pouvoir se projeter dans l'espace et le temps. Cela demande par exemple de comprendre que notre mode de consommation actuel met en péril celui de nos enfants ou celui des habitants des pays du sud. Or, les personnes qui vivent dans des situations de précarité font face à des difficultés qui les plongent dans un cadre temporel souvent très éphémère. Il s'agit d'abord de pouvoir payer le loyer à la fin du mois, de manger le soir, etc. L'espace est également changeant et souvent réduit. De nombreuses personnes pauvres se voient en effet obligées de changer de logement régulièrement. Elles n'ont par ailleurs pas les moyens de se déplacer loin de leur domicile. « *Comment parler de comportement durable quand on est dans une logique de survie ?* », résume bien Luc Lefèvre, de Lutte Solidarité Travail.

Il est crucial de prendre en compte cette réalité dans les réponses qui sont développées pour faire face aux problèmes environnementaux des plus précarisés. Ces réponses doivent d'abord pouvoir s'ancrer dans la proximité, dans le quartier, la rue, le village. Elles doivent ensuite s'inscrire dans un temps très court. Offrir des primes qui ne seront remboursées qu'un an voire deux ans plus tard n'a aucun sens. Affirmer que manger des légumes biologiques évitera de tomber malade dans 10 ans a évidemment encore moins d'impact.

Mutualiser

La lutte contre l'exclusion environnementale semble également passer par une lutte contre l'individualisme des réponses qui sont majoritairement proposées aujourd'hui aux personnes en difficulté. Pourquoi, par exemple, ne pas faciliter l'accès à certaines technologies au travers de coopératives d'achat ? En terme de logement, les systèmes d'habitat groupé peuvent représenter une réelle solution pour améliorer l'accès au logement et, dès lors, à des logements décents et moins énergivores. Un projet pilote très prometteur a été lancé par le CIRE en 2005, en collaboration avec le Fonds du Logement Bruxellois. Il consiste à faciliter l'acquisition d'un logement par des familles nombreuses grâce à la constitution d'une épargne collective solidaire destinée à avancer le montant de l'acompte lors de l'achat d'un logement. Ce système de « tontine » ne pourrait-il pas inspirer des entreprises d'économie sociale à développer un outil similaire adapté en fonction des publics avec lesquels elles travaillent ?

Le CIRE participe d'ailleurs à un autre projet porté et mis en œuvre conjointement par la maison de quartier Bonnevie et le Fonds du logement. Ce projet, parti d'une association de personnes immigrées

qui s'étaient associées pour se faciliter la recherche de logement décent, vise à construire 14 logements passifs. Les familles réfugiées régularisées qui disposent de peu de revenus pourront en devenir propriétaire. Grâce à l'éco-construction, les futurs propriétaires pourront économiser jusqu'à 90% de charges énergétiques. Ce qui est surtout remarquable dans ce projet, c'est que, dès le début, les futurs acquéreurs ont participé activement aux différentes étapes de la mise en place du projet. S'il est soutenu par des associations solides, le projet n'aurait pas pu voir le jour sans le collectif de personnes qui se sont mobilisées autour des questions de logement, tout simplement parce que, ensemble, les solutions étaient plus faciles à trouver.

Créer des partenariats et coordonner

Un autre point auquel l'économie sociale doit rester attentive est celui de la nécessité des partenariats. Depuis deux ans, l'ASBL Racyne mène un projet pilote soutenu par la Région wallonne et nommé les « tailleurs d'énergie ». Ceux-ci proposent pour 10 euros de l'heure des petits travaux qui visent à réduire la consommation d'énergie d'un habitat : isoler les conduites d'eau chaude ou des contours de châssis, créer un compost, remplacer des ampoules, placer des vannes thermostatiques ou des panneaux isolants derrière les radiateurs, stopper les courants d'air en bouchant les fuites ou en plaçant des tentures, équiper les WC et robinets de systèmes économiseurs d'eau, etc. Si le projet paraît idéal sur papier, le résultat actuel semble toutefois fortement mitigé, selon le responsable. Contrairement à ce qu'ils attendaient, les demandes de services aux tailleurs d'énergie sont en effet fort peu nombreuses. Une des raisons principales qui semblent expliquer ce phénomène est le manque d'information et d'accès au dispositif. Les travaux que proposent d'effectuer les tailleurs d'énergie sont considérés par les clients comme « trop petits » et les gens préfèrent ne pas puiser dans leur faible budget pour effectuer ces réparations qui pourraient pourtant leur rapporter rapidement plus que la somme qu'ils auraient déboursée.

Par ailleurs, le projet est né d'une initiative similaire en Flandre (energiesnoeiers) qui, elle, connaît un succès très important. La différence vient du fait que les entreprises de tailleurs d'énergie ont été intégrées à un vaste plan mené par le gouvernement flamand. Celui-ci a en effet contraint tous les gestionnaires de réseau d'électricité à effectuer des scans énergétiques¹⁹ chez 50.000 ménages d'ici la fin de l'année 2009. Ces scans sont effectués, pour la moitié, par les tailleurs d'énergie qui reçoivent pour ce faire 180 euros par logement visité. Ce scan leur permet de repérer directement les petits travaux à effectuer dans le logement et d'expliquer à la personne la plus-value qu'elle a à gagner à effectuer ces travaux. Les « energiesnoeiers » reçoivent également pour 20 euros de matériel par maison visitée pour effectuer les premiers petits travaux. Ils établissent enfin une liste des autres travaux nécessaires qu'il serait utile de réaliser, à l'attention des habitants. Comme l'explique le responsable du projet « tailleurs d'énergie », les partenariats sont essentiels pour que le projet rencontre son objectif. Ils pourraient être conclus en Wallonie avec les sociétés de logements sociaux ou avec des communes, sur un système proche de celui qui existe en Flandre. Les cellules énergie des CPAS sont aussi des lieux privilégiés pour faire passer l'information et expliquer aux personnes les avantages de réaliser certains petits travaux. Il semble toutefois indispensable que le gouvernement wallon évalue les résultats du projet pilote des tailleurs d'énergie et prenne les mesures adéquates pour favoriser son essor à travers l'ensemble de la Région.

La nécessité de mettre en place des partenariats n'est pas sans évoquer l'enjeu crucial de la coordination et de la complémentarité des acteurs qui travaillent les questions de l'environnement (santé, logement, alimentation, énergie, mobilité, etc.) auprès des publics précarisés. Ne serait-il pas nécessaire qu'un guide soit réalisé en la matière, qui permettrait de discerner, dans chaque commune, province et région, qui s'occupe de ces questions et sur quels aspects ? Des plateformes locales pourraient également voir le jour et permettraient de faciliter les partenariats et complémentarités entre les acteurs.

¹⁹ Ces « scans énergétiques » consistent non pas en un audit approfondi du bâtiment mais en divers tests et observations qui permettent de pointer les faiblesses de l'habitation en terme de consommation énergétique. Il s'agit par exemple d'ouvrir le robinet d'eau chaude et de mesurer le temps que l'eau chaude met pour arriver, d'observer le type de châssis dont dispose la maison, etc.

En guise de conclusion

Le développement durable est défini sous forme de la prise en compte de trois axes dans les choix de société : un axe économique, un axe environnemental et un axe social. Pourtant, ce dernier reste encore et toujours le parent pauvre de toutes les réflexions politiques et actions en terme de développement durable. L'économie sociale possède tous les atouts pour s'emparer de cet enjeu et devenir un acteur clef dans la réconciliation de ces trois pôles.

Le travail est toutefois immense et doit commencer par des actions simples, qui impliquent les personnes en situation de précarité. Il faut leur donner la parole, les écouter, découvrir avec elles la complexité de leur environnement. L'objectif n'est certainement pas, comme le mentionne Christophe Dubois²⁰, de les émerveiller ou de leur faire acquiescer un comportement particulier, défini par une culture dominante, mais bien de les outiller. Pour qu'elles puissent défendre leur droit à un environnement sain (que ce soit en termes de logement, de santé, d'alimentation, de mobilité, etc.), qu'elles cessent de subir les conséquences des comportements des plus nantis, qu'elles fassent remonter leurs priorités et leurs besoins aux pouvoirs politiques pour construire, ensemble, des solutions pour faire face à l'exclusion environnementale et sociale dont elles sont encore aujourd'hui largement victimes. Parce que, lutter pour préserver l'environnement, c'est aussi lutter contre les inégalités afin de les réduire, d'urgence.

Pour en savoir plus

- *La Coordination gaz électricité eau (CGEE)* existe depuis plus de 20 ans. Elle est constituée de représentants d'organisations sociales, culturelles et de partis politiques. La CGEE se bat pour défendre et promouvoir le droit à l'accès pour tous à l'électricité, au gaz et à l'eau. Contact : Rue Uyttenhove, 7 bte 2 à 1090 Bruxelles – Tél : 0473/56 72 30 – Courriel : coordinationgee@yahoo.fr
- *Le Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADE)*. Créé en 2005, il s'est donné pour objectif de défendre le droit de toute personne à disposer d'un logement décent, conforme à la dignité humaine et aux exigences sociales et écologiques de rendement énergétique optimal. Les membres du Réseau sont le CRIOC, Dignitas, les Equipes populaires, la FGTB, la Fédération des centres de service social Inter-environnement Wallonie, Solidarités Nouvelles et la CSC. Contact : 48, rue de Gembloux à 5002 St-Servais – Tél : 0498/22 54 76 – Courriel : info@rwade.be
- *La Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG)* – www.creg.be
- DUMORTIER C., MEYER S., HECQ W., DEMEYER B, BACHUS K., *Étude comparative des politiques sociales en matière d'énergie*.
- *Précarité : une question d'environnement ?* Dossier du magazine Symbiose, N°80
- BAULER T., CORNUT P. et ZACCAÏ E., *Environnement et inégalité sociale*, Editions de l'Université de Bruxelles, 2007.
- *L'énergie, un accès pour tous ? Actes du colloque du 11 avril 2008*, Les carnets du CARHOP, 2009

²⁰ Dossier « Précarité, une question d'environnement ? » de la revue Symbiose.